

**"COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE",**  
en néerlandais **"AANNEMINGSMAATSCHAPPIJ CFE",**

en abrégé **"CFE",**

société anonyme,

siège de la société : Auderghem (1160 Bruxelles),

40-42, avenue Herrmann-Debroux.

Numéro d'entreprise 0400.464.795 / RPM Bruxelles

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DES ACTIONNAIRES**

Tenue à Auderghem (1160 Bruxelles), avenue Herrmann-Debroux 40-42

Le jeudi **7 mai 2009** à 15 heures

\*\*\* \*\*

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Delaunois, président du conseil d'administration.

Monsieur le président désigne comme secrétaires Madame Verougstraete Cécile et Monsieur Debaeke Mathieu.

L'assemblée choisit comme scrutateurs

M. Eric Lejeune et M. Jean-Paul Roels

Les administrateurs présents complètent le bureau.

\*\*\* \*\*

Sont déposés sur le bureau :

1. Les numéros justificatifs des journaux dans lesquels a été insérée la convocation à l'assemblée générale ordinaire de ce jour, à savoir :
  - **L'Echo** du neuf avril deux mille neuf
  - **De Tijd** du neuf avril deux mille neuf
2. Les numéros justificatifs du **Moniteur Belge / Het Belgisch Staatsblad** du neuf avril deux mille neuf, dans lequel a été insérée la convocation à l'assemblée générale ordinaire de ce jour.
3. Copie de la lettre-missive adressée aux actionnaires nominatifs.
4. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2008.
5. Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2008.
6. La liste de présence, signée par les actionnaires présents, et certifiée exacte par les membres du bureau, qui indique que 32 actionnaires possédant ensemble 7.150.657 actions sur les treize million nonante-deux mille deux cent soixante (13.092.260) actions sans désignation de valeur nominale de la société, sont présentes ou représentées.

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

\*\*\* \*\*

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Lecture est donnée de l'ordre du jour, qui se compose comme suit :

- I. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2008
- II. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
- III. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008
- IV. Affectation du bénéfice
- V. Décharge à donner aux administrateurs
- VI. Décharge à donner au commissaire
- VII. Nominations statutaires

\*\*\* \*\*

### **I. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2008**

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2008, ces documents ayant été envoyés avant la réunion aux actionnaires nominatifs et aux actionnaires qui ont rempli les conditions prévues par le code des sociétés.

L'assemblée générale est informée que le projet des comptes sociaux a été communiqué au conseil d'entreprise de la société qui n'a formulé aucune remarque.

Le président s'adresse à l'assemblée générale et l'informe de l'évolution des affaires en 2008 et des perspectives pour l'année 2009. Une copie du texte de l'allocution du président est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Après l'allocution du président, la parole est cédée à l'administrateur délégué qui fait le point sur l'année écoulée et qui expose également les perspectives pour l'année à venir.

Le président déclare ensuite être à la disposition des actionnaires qui auraient des observations à présenter ou des explications à demander, tant sur les rapports du conseil d'administration et du commissaire que sur les comptes annuels.

## II. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2008 présentés par le conseil d'administration :

à l'unanimité,

par	7.150.417	voix pour,
par	0	voix contre,
et	240	abstentions.

## III. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008

L'assemblée générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 présentés par le conseil d'administration :

à l'unanimité,

par	7.150.417	voix pour,
par	0	voix contre,
et	240	abstentions.

## IV. Affectation du bénéfice

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 1,20 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,9 euro par action. Après distribution, le report à nouveau s'élève à 24.603.670 euros.

**Cette résolution a été adoptée :**

à l'unanimité,

par	7.150.657	voix pour,
par	0	voix contre,
et	0	abstentions.

## V. Décharge à donner aux administrateurs

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2008 :

à l'unanimité,

par	7.150.657	voix pour,
par	0	voix contre,
et	0	abstentions.

## VI. Décharge à donner au commissaire

L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat en 2008 :

à l'unanimité,

par	7.150.657	voix pour,
par	0	voix contre,
et	0	abstentions.

## VII. Nominations statutaires

- a) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2013, du mandat d'Administrateur de Monsieur Richard Francioli.

**Cette résolution a été adoptée :**

à l'unanimité,

par	7.138.890	voix pour,
par	11.767	voix contre,
et	0	abstentions.

- b) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2013, du mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Labeyrie.

**Cette résolution a été adoptée :**

à l'unanimité,

par	7.138.890	voix pour,
par	11.767	voix contre,
et	0	abstentions.

- c) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2013, du mandat d'Administrateur de Monsieur Renaud Bentégeat.

**Cette résolution a été adoptée :**

à l'unanimité,

par	7.150.657	voix pour,
par	0	voix contre,
et	0	abstentions.

- d) L'assemblée générale procède à la nomination de Monsieur Philippe Delusinne en qualité d'administrateur pour un terme de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013. Monsieur Philippe Delusinne répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du code des sociétés (loi du 17 décembre 2008) et par le code belge de gouvernance d'entreprise.

**Cette résolution a été adoptée :**

**à l'unanimité,**

<b>par</b>	7.150.657	<b>voix pour,</b>
<b>par</b>	0	<b>voix contre,</b>
<b>et</b>	0	<b>abstentions.</b>

- e) L'assemblée générale procède à la nomination de Monsieur Jan Steyaert en qualité d'administrateur pour un terme de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013. Monsieur Jan Steyaert répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du code des sociétés (loi du 17 décembre 2008) et par le code belge de gouvernance d'entreprise.

**Cette résolution a été adoptée :**

**à l'unanimité,**

<b>par</b>	7.150.657	<b>voix pour,</b>
<b>par</b>	0	<b>voix contre,</b>
<b>et</b>	0	<b>abstentions.</b>

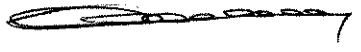
Les mandats d'administrateur du Baron Philippson et de Monsieur Dirk Boogmans viennent à échéance à l'assemblée générale ordinaire de ce jour. Ces mandats ne sont pas renouvelés. L'Assemblée tient tout particulièrement à remercier le Baron Philippson ainsi que Monsieur Dirk Boogmans qui, tout au long de leurs mandats, ont toujours apporté à CFE leur support et leurs compétences

\*\*\* \*\*

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, la séance est levée, après lecture et approbation du procès-verbal.

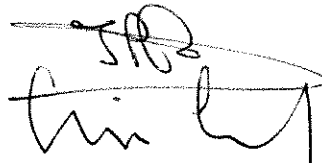
Le président invite ensuite les membres du bureau et les actionnaires qui le désirent à signer le procès-verbal.

Le secrétaire,



Ph. Debaeke

Les scrutateurs,



\*\*\* \*\*

Le président,



Annexe :  
1. Allocution du président  
2. Questions et réponses